EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 8

RAPPORT ANNUEL SUR LA DETTE

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Après 2 années où le contexte de financement des collectivités locales était tendu, 2013 est le retour de l'accès au crédit et à la liquidité. Les banques sont revenues sur le secteur public avec des enveloppes plus ou moins abondées mais les marges sont revues à la baisse.

Le secteur du financement des collectivités a souffert de la crise traversée par son acteur majeur, la banque franco-belge Dexia et de son démantèlement. Il connaît des évolutions importantes.

1 - Lancement de la Société de FInancement Local – SFIL - début 2013 : Dispositif mis en place par l'Etat français visant à sécuriser de façon pérenne l'accès au financement à moyen et long terme des collectivités territoriales et des établissements publics de santé. L'Etat détient 75 %, la Banque Postale 5 % et la Caisse des Dépôts et Consignations 20 % de cette structure. La SFIL assure un rôle clé de prestataire de services pour l'ensemble du dispositif construit sur deux axes :

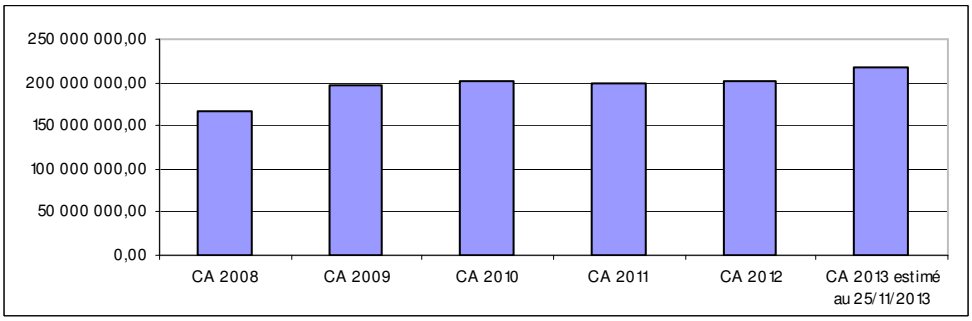
- Prestataire de services pour la Banque Postale : la SFIL apporte le support commercial et le support financier des prêts souscrits auprès de la Banque Postale, nouvel interlocuteur des collectivités ;

- Support à l'activité de la Caisse Française de Financement Local – CAFFIL , chargé notamment de la gestion des prêts sensibles hérités de Dexia ;

2 - Création de l'Agence France Locale : Aboutissement d'une longue procédure, cette structure créée par les collectivités regroupées au sein de l'Association d'Etudes pour l'Agence de Financement des Collectivités Locales (AEAFCL) permettra aux collectivités adhérentes d'accéder au marché obligataire. L'Agence a pour mission de lever des fonds sur les marchés financiers grâce à des émissions obligataires qu'elle redistribuera sous forme de prêts aux adhérents. Les premiers financements interviendront vraisemblablement en 2014, c'est l'objectif poursuivi. Le travail de création se poursuit : obtenir l'agrément de l'Autorité de Contrôle, finaliser les statuts...

C'est dans ce contexte que le rapport de la dette de la Ville de Clermont-Ferrand vous est présenté pour 2013, dans un souci de transparence vis à vis des élus et des citoyens. Trois points seront présentés : l'évolution de l'endettement, l'analyse de l'encours à la fin 2013 ainsi que les principales opérations 2013 et enfin les orientations de gestion pour 2014.

I - L'EVOLUTION DE L'ENCOURS – Source Comptes Administratifs



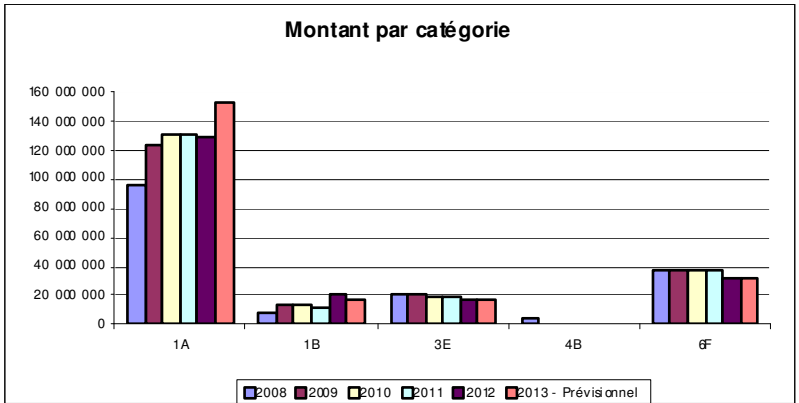
L'encours global de la Ville, tous budgets confondus, est estimé à fin 2013 à 217,7 M€ contre 200,3 M€ à fin 2012. La durée résiduelle est de 14 ans et 10 mois.

La circulaire ministérielle du 25 juin 2010 établit en son annexe 4 une typologie permettant la classification des produits de financement en fonction des risques qu'ils comportent, d'une part, à raison de l'indice et d'autre part, de la structure du produit. Le tableau des risques se présente comme suit :

INDICE SOUSJACENTS		STRUCTURES	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe et taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variab ou taux fixe(sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écarts entre ces indices	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecarts d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro ou écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecarts d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres type de structure

(annexe 4 – circulaire du 25 juin 2010)

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution de l'encours de la Ville selon cette classification. L'encours classé en 1A, présentant le moins de risques, est largement dominant et en augmentation conformément aux engagements pris par la Municipalité. C'est le résultat du choix des produits lors de la souscription d'emprunts nouveaux.



% par catégorie

	1A	1B	3E	4B	6F	TOTAL
2008	57,33	4,33	12,66	2,82	22,86	100
2009	63,38	6,99	10,37		19,26	100
2010	65,43	6,42	9,66		18,49	100
2011	66,15	6,09	9,32		18,44	100
2012	64,7	10,28	8,72		16,3	100
2013 - Prévisionnel	69,95	7,98	7,55		14,52	100

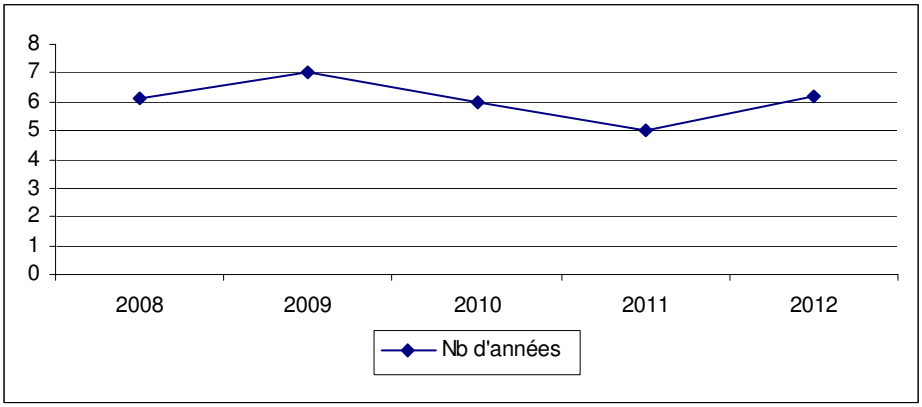
Depuis 2008 la Ville a recours pour financer ses investissements à des produits de forme classique. Les volumes souscrits correspondent aux besoins budgétaires de chaque exercice. Les nouveaux contrats sont intégrés à l'encours de la dette au fur et à mesure des besoins de trésorerie de la collectivité. Le détail des volumes contractés sur la période 2008-2013 vous est indiqué ci-dessous.

PERIODE	PRODUITS				
	TAUX FIXE FIXE MULTI PERIODE	LEP - LIVRET A	MULTI INDEX	EURIBOR	TOTAL EMPRUNTS
2008	4 535 000	3 500 000	3 000 000	14 476 400	25 511 400
2009	8 461 000	2 000 000	12 234 000	502 000	23 197 000
2010	11 154 000	5 060 000	5 050 330		21 264 330
2011		16 608 000		11 000 000	27 608 000
2012	14 020 000	10 980 000			25 000 000
Appel de financement 2013	9 564 000	10 200 000	3 000 000		22 764 000

Les taux moyens annuels évoluent comme suit :

PERIODE	TAUX MOYEN
2008	3,77
2009	3,35
2010	3,49
2011	3,67
2012	3,58
Anticipé 2013 au 31/10/2013	3,70

La capacité de désendettement, principal ratio de solvabilité, est stable sur la période. Elle se mesure par le rapport suivant : Encours de dette / Épargne brute, et correspond à la durée nécessaire pour rembourser complètement sa dette en y consacrant la totalité de l'épargne dégagée.



II – L'ANNEE 2013

A – LE STOCK - extraction à la date du 20 novembre 2013

L'encours prévisionnel à la fin de 2013 est de 217,7 M€ et se compose de 136 contrats dont 13 sont de forme révolving. Il se répartit de la manière suivante :

- **Répartition par budgets** :

	MONTANT DU CAPITAL RESTANT DU Prévisionnel au 31/12/2013	% DE L'ENCOURS
BUDGET PRINCIPAL	154 564 578,14	71,00%
BUDGET EAU	21 710 678,55	9,97%
BUDGET ASSAINISSEMENT	31 807 194,23	14,61%
BUDGET CEC	5 807 023,95	2,67%
BUDGET COOP	3 295 835,07	1,51%
BUDGET AUTRE	505 038,50	0,23%
	217 690 348,44	100,00%

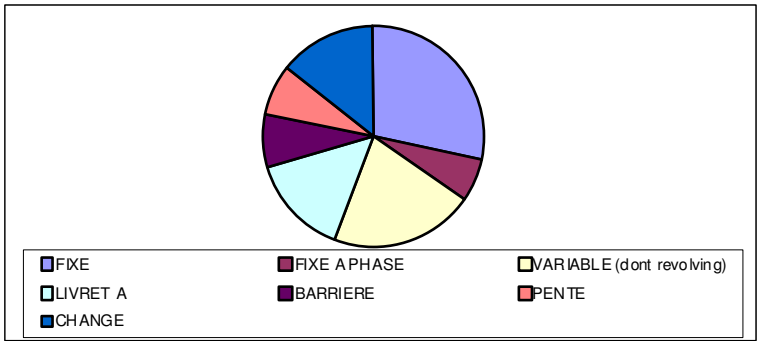
- **Répartition par prêteurs** :

La Société de Financement Local – SFIL -, repreneur de Dexia prêteur historique des collectivités, détient de ce fait la part la plus importante de notre encours avec 30,73 %. La répartition entre les deux partenaires locaux, Crédit Agricole et Caisse d'Epargne s'équilibre à environ 21 % chacun.

	MONTANT DU CAPITAL RESTANT DU	% DE L'ENCOURS
SFIL - CAFFIL	66 902 998	30,73%
CREDIT AGRICOLE	46 322 127	21,28%
CAISSE EPARGNE	47 664 840	21,90%
SOCIETE GENERALE	13 819 545	6,35%
CAISSE DES DEPOTS	14 714 387	6,76%
AUTRES	28 266 452	12,98%
Avec revolving	217 690 349	100,00%

- **Répartition par type de risque** :

	MONTANT DU CAPITAL RESTANT DU	% DE L'ENCOURS	CLASSEMENT GISSLER	TAUX MOYEN
FIXE	62 048 922	28,50%	1A	3,75%
FIXE A PHASE	13 371 050	6,14%	1A	3,09%
VARIABLE (dont revolving)	45 110 183	20,72%	1A	0,85%
LIVRET A	31 726 657	14,57%	1A	2,32%
BARRIERE	17 372 954	7,98%	1B	3,93%
PENTE	16 442 651	7,55%	3E	4,26%
CHANGE	31 617 931	14,52%	6F	7,57%
	217 690 348	100,00%		3,57%



La catégorie 1A représente près de 70 % de l'encours pour un volume de 152,3 M€. Le détail des catégories 1B, 3E, et 6F vous est présenté ci-dessous.

- **Détail de la classification 1B** :

Référence	Référence banque	Prêteur	CRD	Durée résiduelle	Prochaine échéance	Taux	Année début	Année fin	Expression	Risque de taux	CBC
000029 consolidation	convention du 18/05/2011	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	4 670 200,00 €	19,00	31/03/2014	3,79%	2012	2032	Taux fixe 3.79% à barrière 6% sur Euribor 03 M(Postfixé) (Marge de 0.4%)	Barrière	1B
001208		Crédit Agricole	612 574,24 €	2,76	02/01/2014	5,01%	2001	2016	Taux fixe 5.01% à barrière 6.5% sur TAG 03 M	Barrière	1B
001223	14197	Société Générale	1 751 375,24 €	8,39	21/01/2014	4,64%	2011	2022	Taux fixe 4.64% à barrière 6% sur Euribor 01 M (Marge de 0.5%)	Barrière	1B
001400	MIN235435EUR	SFIL CAFFIL	6 087 554,67 €	15,08	01/02/2014	3,54%	2009	2029	Taux fixe 3.54% à barrière 5.5% sur Euribor 12 M(Postfixé)	Barrière	1B
1339	Convention du 18/05/2011	Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	4 251 250,00 €	19,00	31/03/2014	3,79%	2012	2032	Taux fixe 3.79% à barrière 6% sur Euribor 03 M(Postfixé) (Marge de 0.4%)	Barrière	1B

- **Détail de la classification 3E** :

Référence	Référence banque	Prêteur	CRD	Durée résiduelle	Prochaine échéance	Taux	Année début	Année fin	Expression	Risque de taux	CBC
001280	MIN250999EUR	SFIL CAFFIL	343 387,14 €	6,75	01/10/2014	3,92%	2008	2020	Taux fixe 3.92% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0.3% sinon (7.98% - 5 x spread)	Pente	3E
001281	MIN250999EUR	SFIL CAFFIL	3 975 066,22 €	6,75	01/10/2014	3,92%	2008	2020	Taux fixe 3.92% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0.3% sinon (7.98% - 5 x spread)	Pente	3E
001282	MIN250999EUR	SFIL CAFFIL	3 109 012,30 €	13,75	01/10/2014	3,92%	2008	2027	Taux fixe 3.92% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 02A (Postfixé) >= 0.3% sinon (7.98% - 5 x spread)	Pente	3E
001284	MPH261310	SFIL CAFFIL	9 015 185,56 €	15,58	01/08/2014	4,43%	2010	2029	Taux fixe 4.43% si Spread CMS EUR 30A (Postfixé)-CMS EUR 01A (Postfixé) >= 0% sinon (7.68% - 5 x spread)	Pente	3E

- **Détail de la classification 6F** :

Référence	Référence banque	Prêteur	CRD	Durée résiduelle	Prochaine échéance	Taux	Année début	Année fin	Expression	Risque de taux	CBC
001328 ex 1314	MPH275978EUR	SFIL CAFFIL	13 142 441,73 €	16,92	01/12/2014	13,6824%	2012	2028	Taux fixe 3.38% à barrière 1.44 sur EUR-CHF (4.98%/0.5/1.44)	Change	6F
001329	MPH276198EUR	SFIL CAFFIL	18 475 489,17 €	14,75	01/10/2014	3,15%	2012	2028	Taux fixe 3.15% à barrière 85 sur USD-JPY (3.15%/0.3/85)	Change	6F

Comme vu précédemment le taux moyen sur l'année 2013 ressort à 3,70 % pour une durée résiduelle de 14 ans 10 mois, légèrement supérieur au taux de marché d'aujourd'hui. En effet, un taux fixe sur cette durée, en départ immédiat, avec une marge de 1,58 % correspondant au niveau obtenu lors du dernier appel à financement et un amortissement constant, ressort à 3,64 %.

B – LA GESTION 2013

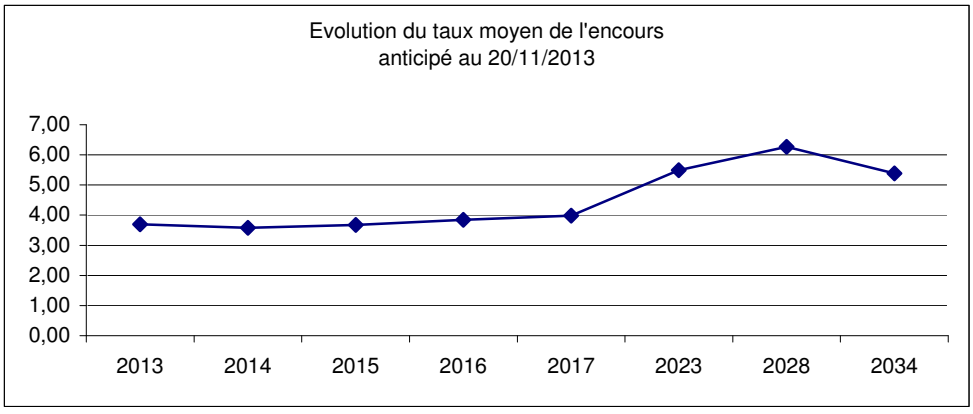
Le contentieux avec la SFIL a été engagé et les assignations déposées pour les quatre contrats concernés :

- 2 contrats indexés sur l'écart de taux d'intérêt entre l'index CMS 30 ans et l'index CMS 1 an pour un contrat et CMS 2 ans pour le second contrat ;
- 1 contrat indexé sur l'écart entre les valeurs des taux de change de l' Euro et du franc suisse ;
- 1 contrat indexé sur l'écart entre les valeurs des taux de change du dollar et du yen.

Les propositions de réaménagement ont été suspendues dans l'attente de la mise en place du fonds de soutien, désormais inscrit dans le projet de loi de finances pour 2014. Par ailleurs, les modalités d'attribution des aides versées ne sont pas connues. Rappelons que pour accéder à ce fonds, les collectivités seront tenues de renoncer à tout contentieux à l'encontre de la SFIL.

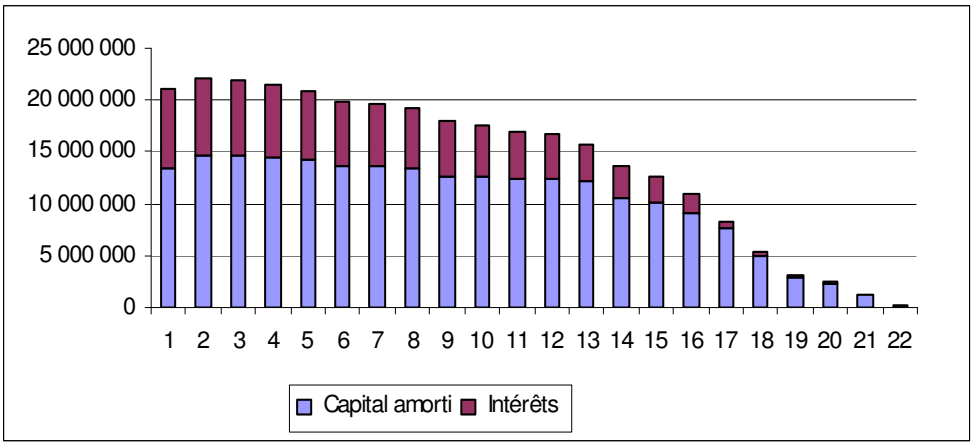
Seul le contrat construit sur l'écart de change entre l'euro et le franc suisse voit son échéance dégradée. Par anticipation et pour faire face à cette éventualité, la Ville constitue des provisions depuis 2010. Le solde disponible sur ce compte est de 4,6 M€ permettant d'absorber budgétairement les échéances.

Ces contrats représentent 22 % de l'encours global. La courbe anticipée des taux au 20/11/2013 permet de calculer, sur l'encours d'aujourd'hui sans flux nouveaux, un taux moyen inférieur à 4 % jusqu'en 2018, à 5,49 % en 2023, 6,27 % en 2028 et 5,39 % en 2034, date d'extinction de l'encours.



Les contrats souscrits en 2011, pour un volume de 26 M€, et deux contrats du programme 2012 ont été encaissés cette année soit un volume total de 30,7 M€. Leurs bonnes conditions financières, notamment Euribor + 0,875%, ont contribué à ramener le taux moyen de 3,78 % en début 2013 à 3,70 % estimé en fin d'année, malgré une dégradation du contrat €/CHF.

Le profil d'extinction de la dette est présentée ci-dessous :



Trois contrats de type révolving ont été remboursés temporairement pour un montant de 7,6 M€.

C - LES NOUVEAUX FINANCEMENTS 2013

La Ville a lancé une consultation auprès des banques afin d'assurer le financement de ses investissements pour 2013. La totalité du programme a été obtenu sans difficulté, soit 22,7 M€. Les marges proposées sont améliorées par rapport au financement de 2012. Elles se situent entre 1,57 % et 1,76 % contre 2,25 % à 3,20 % en 2012. L'enveloppe de financement validée auprès de la CDC est portée à 10,2 M€ répartie entre les prêts de type PRU (Livret A + 0,60 %) et PPU (Livret A + 1%). Le solde est réparti pour 9,5 M€ à la Caisse d'Epargne sur des contrats de type bi-phase (taux fixe pendant 3 ou 5 ans puis taux variable + 1,58 %) et 3 M€ au Crédit Agricole sur un contrat de type révolving. Tous ces produits sont classés 1A, soit le profil de risque le plus faible.

III – LES ORIENTATIONS DE GESTION

- En lien avec les deux cabinets d'experts mandatés, le suivi du dossier de la dette structurée sera poursuivie. Dès que la SFIL sera en mesure de formaliser les propositions de réaménagements et de chiffrer le coût de sortie de ces contrats, un arbitrage devra intervenir entre maintenir les assignations et aller au bout du contentieux, ou dénoncer et refinancer les prêts.
- Une veille sur toute opportunité de renégociation ou d'arbitrage de l'encours sera maintenue afin de saisir les opportunités de marché (arbitrages entre index, refinancements, opérations de couverture…..).
- Un suivi régulier de l'évolution du marché de financement des collectivités locales sera assuré. L'adhésion à l'Agence France Locale effective courant 2014 permettra d'accéder au marché obligataire, assurant ainsi une nouvelle diversification de nos sources de financement.
- Les nouveaux financements suivront la même stratégie que celle conduite depuis 2008 tendant à une sécurisation de l'encours. L'effort d'équilibre entre taux fixe et taux variable sera maintenu. Cependant, le contexte de marché très favorable aux index variables milite pour contracter en priorité ce type d'index, ce qui permet également de ne pas cristalliser des marges encore élevées. Le choix s'orientera vers des produits simples et souples permettant des arbitrages de taux et d'index, ainsi que des contrats de type révolving permettant des tirages et des remboursements infra-annuels dans le cadre des gestions conjointes de la dette et de la trésorerie.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 décembre 2013

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint aux Finances,

Alain BARDOT